



LE RAINCY

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 5 JUILLET 2023

**Présents** : Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Noëlle SULPIS, Gilbert MINELLI, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Nicolas REDON, Thomas VAUTRIN, Nathalie RIBEMONT, David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Michel ROUBY, Patricia DJOSSOUVI, Jocelyne PAIGNON, Lydia TCHARLAIAN, Bernard CACACE.

**Absents et représentés** : Didier BELOT (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Fabienne GUENOUX (pouvoir à Chantal RATEAU), Arlette ACOCA (pouvoir à Patricia BIZOUERNE), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Steve EGOUNLETI (pouvoir à Montasser CHARNI), Olivier BELLATON (pouvoir à Thomas VAUTRIN).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thomas VAUTRIN

**Mr le Maire** : « Mesdames, Messieurs, Mes Chers collègues, comme je vous l'avais indiqué, nous avons été dans l'obligation de réunir ce Conseil Municipal pour un point principal qui est de pouvoir approuver la décision de la Commission de délégation de service public concernant la petite enfance. C'est l'objet principal du Conseil ; nous avons également trois autres délibérations. Je vais évidemment procéder à l'appel des présents.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

**Mr le Maire** : « Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer en toute quiétude. Je voudrais en premier lieu, avant de rentrer dans le vif du sujet de ce Conseil Municipal estival vous dire qu'il me paraît nécessaire que nous puissions nous rappeler d'une dame du Raincy, Françoise MALARD. Ses obsèques avaient lieu hier avec beaucoup d'émotion. Je trouve que la cérémonie a été empreinte de mots extrêmement puissants de sa famille, de ses amis et je rappelle que Françoise MALARD et Pierre MALARD ont été des distributeurs bénévoles, mais au-delà de ça, ont eu évidemment une vie pleine, riche. Pierre a travaillé à la SNCF, il était connu pour son côté bout en train, plein d'humour et Françoise était une femme plutôt réservée. Mais tous deux ont été investis pour le bien-être de la Ville. Je voulais à la fois au titre de l'amour qu'ils ont porté à leurs enfants, ce qui peut paraître normal pour une famille, mais au-delà de la normalité de cet amour pour leurs enfants et de leur famille, ils ont apporté grandement aux idées qui aujourd'hui sont celles qui sont prises pour la Ville du Raincy, à la fois pour leur quartier, mais aussi pour l'ensemble de notre belle commune. Donc je souhaite en votre nom, je l'ai fait hier, présenter les condoléances de la Ville à leurs deux enfants et à leurs petits-enfants, à l'ensemble de leur famille et je vous propose pour Françoise MALARD que nous puissions exercer une minute de silence. Je vous remercie. C'est toujours difficile de créer une transition, mais l'ordre du jour de notre Conseil Municipal appelle évidemment à ce que nous puissions nommer un secrétaire de séance. Je vous propose, il s'est déjà mis dans sa position de secrétaire de séance, le benjamin du Conseil

Municipal, en l'occurrence Thomas VAUTRIN. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition à cette nomination et s'il n'y en a pas, nous allons pouvoir évidemment engager le premier point à l'ordre du jour. »

⇒ **CHOIX DU DÉLÉGATAIRE EN CHARGE DE LA GESTION DES SITES DES MULTI-ACCUEILS DE LA PETITE ENFANCE**

**Mr le Maire :** « Il s'agit comme je vous l'avais précisé du choix du délégataire en charge de la gestion des sites des multi-accueils de la petite enfance. Ce choix arrive après une longue procédure puisque par délibération du 13 février 2023 et après avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, le 6 février en particulier, le Conseil Municipal a approuvé le recours à la délégation de service public dans la continuité de ce que nous avons jusqu'à présent pour la gestion de trois structures d'accueil de la petite enfance que vous connaissez bien toutes et tous pour une durée de cinq ans fermes à compter du 1<sup>er</sup> août. Ces trois structures sont je le rappelle la crèche Anne Frank, la crèche Bueno Richard et la structure de halte-jeux, l'Île aux Enfants qui est située allée des Bosquets. Nous avons reçu trois dossiers de candidature qui ont été reçus dans le délai imparti, en l'occurrence la société Babilou, la société La Maison Bleue et la société People & Baby. Le 21 mars 2023, la Commission de délégation de service public a procédé à l'analyse du dossier de candidature. Les candidatures des entreprises précitées ont été retenues par la Commission au motif qu'elles présentaient des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes pour assurer des prestations de petite enfance. Le 27 mars 2023, le projet de contrat est publié dans le bulletin officiel d'annonces de marchés publics et dans le journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Le 14 avril, date limite pour les candidats pour remettre leurs offres, deux offres sont reçues, celle de la Maison Bleue et de People & Baby sur les trois qui avaient candidaté au départ. Le 17 mai, le rapport d'analyse de l'offre est présenté aux membres de la Commission de délégation de service public que je remercie du travail qu'ils ont opéré parce ce sont des heures de discussions, d'échanges sur chacun des éléments et des paramètres qui concourent à ce contrat et qui émet un avis pour engager librement une négociation avec les candidats ayant remis une offre. Le 26 mai, des entretiens sont organisés avec les soumissionnaires pour éclaircir certains points de leur offre ou susceptibles d'être améliorés, que ce soit en termes de projets pédagogiques, mais aussi des modalités de gestion et d'accueil, de l'organisation et de l'affectation des ressources humaines et ainsi la prestation de restauration ou évidemment du prix. J'ai souhaité qu'au-delà même de ce qui se fait, l'entretien soit réalisé en présence des membres de la CDSP, ce qui ne se fait pas habituellement, mais la transparence a prévalu comme à chaque fois. Les candidats avaient ensuite jusqu'au 5 juin pour déposer leurs offres complémentaires. Le 12 juin, la Commission de délégation de service public a émis un avis sur la base de l'analyse des offres finales permettant d'identifier la meilleure offre au regard de l'avantage économique global. C'est vrai que la loi sur ce sujet, indique que c'est au Maire de choisir. Je n'ai pas voulu choisir parce que c'était à la Commission de délégation de service public de choisir. Donc la Commission m'a proposé de retenir la société La Maison Bleue pour être attributaire du contrat de délégation de service public ayant pour objet la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance pour la Ville du Raincy et de soumettre ce choix au Conseil Municipal. Comme vous le savez, et comme je vous l'avais indiqué, il fallait 15 jours francs de convocation, ce qui n'avait pas été le cas pour la séance du Conseil Municipal me semble-t-il du 19 juin, c'est la raison pour laquelle nous avons été dans l'obligation de réunir ce Conseil, comme je vous l'ai précisé avec force de détail, au cours de la séance précédente. Donc l'objet même de la délibération qui vous est proposée est le choix du délégataire en charge de la gestion des sites de multi-accueils de la petite enfance et d'approuver le choix de la société La Maison Bleue comme délégataire ainsi que le projet de contrat et ses annexes et de m'autoriser à signer le contrat de délégation de service public avec cette même société. Ce qui veut dire qu'après avoir travaillé avec un précédent prestataire, il est proposé par la Commission de délégation de service public que la Ville du Raincy change de prestataire, et ce à partir du 1er août prochain. Deux articles à cette délibération : approuver le choix de la société La Maison Bleue comme

déléataire ainsi que le projet de contrat en annexe de la présente délibération. Et autoriser le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société La Maison Bleue.

Je dois vous dire aussi que vous avez reçu, en temps et en heure, un ensemble de documentations. J'ai souhaité que ce soit le plus large possible et que vous puissiez être informés le plus possible de chaque étape et des différents éléments qui ont concouru à choisir cette entreprise. Je rappellerai simplement que la pondération des critères qui permettent le choix de l'entreprise est de l'ordre de 40 % pour le prix et de 60 % pour la valeur technique de l'entreprise. Ce sont des éléments qui ont été non pas bataillés par la Commission, mais qui ont fait intervenir les élus de la majorité, et Pierre-Marie SALLE qui était présent en tant que représentant de l'opposition et a posé aussi tout autant de questions. Je crois qu'il n'y avait pas de réserve particulière, mais surtout le fait qu'il fallait mettre au maximum sur le gril les deux entreprises pour que nous puissions nous assurer de la certitude des présentations et surtout de l'application des éléments qui étaient présentés par ces deux entreprises. Ainsi, nous avons pu dans les thèmes du mémoire mettre en avant les modalités de gestion et d'accueil, c'est évident, avec le projet de règlement de fonctionnement, le détail d'une journée type de l'arrivée au départ de l'enfant avec la répartition des activités culturelles, ludiques, manuelles, artistiques, le temps de change et de repas compris, la place des familles accordée dans les structures avec l'association à la vie de la structure, la participation aux animations, les modalités de facturation et de recouvrement auprès des usagers et les moyens mis en œuvre afin d'assurer en toutes circonstances la continuité du service public. Mais c'est aussi l'organisation et l'affectation des ressources humaines qui est un élément important et à ce stade, il est essentiel de vous préciser que nous étions sous l'ancienne délégation de service public sur une mise à disposition des personnels municipaux qui auparavant étaient employés pour servir en direct l'activité de petite enfance et puis ensuite, ont été mis à disposition de l'entreprise People & Baby. La loi a changé et donc nous avons choisi, de mettre en place le détachement d'office. Nous avons il y a quelques semaines de cela déjà rencontré l'ensemble des personnels lors d'une réunion de groupe où j'étais présent en présence d'ailleurs de Fabienne GUENOUX et des responsables de service et puis ensuite, j'ai souhaité que chaque membre du personnel municipal mis à disposition aujourd'hui et qui sera détaché à partir du 1<sup>er</sup> août, soit reçu et que l'historique de ces cinq années soit repris, qu'on puisse prendre en compte évidemment l'ensemble des éléments de l'histoire de chacun ou plutôt de chacune de ces personnels pour que nous soyons dans la certitude de pouvoir avoir le meilleur effet et surtout la plus grande des quiétudes pour les personnels venant de la Ville. Comme vous le savez, lorsqu'il y a changement de prestataire, que ce soit dans une prestation de service, dans une délégation de service public, les employés du prestataire actuel, il y a obligation d'offre de reprise par le nouveau prestataire. C'est aussi un sujet parce qu'il faut penser aussi aux personnels qui avaient été embauchés directement par le délégataire de service public et qui aura l'obligation du transfert de ces personnels. Je me suis engagé à ce que ces personnels soient aussi reçus, même si nous ne sommes là que pour regarder un transfert. Pour cette typologie de personnel, il est important que la qualité de vie et les inquiétudes soient levées. La prestation également de restauration nous paraissait évidemment un élément important. Et puis la vie du contrat avec les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement en phase de démarrage du contrat, le recueil de la satisfaction des familles et les modalités de reporting, tableaux de bord, suivis d'indicateurs, outils collaboratifs et réunions périodiques. Sans vous indiquer l'ensemble des éléments dans la plus grande des précisions qui ont concouru au montage de cette délégation de service public, il y a eu des avancées qui devraient permettre de faire que les enfants du Raincy accueillis dans nos crèches, dans nos trois sites, aient tout loisir de pouvoir apprendre des choses, de pouvoir s'adapter à notre société actuelle et future et faire qu'ils aient les plus grandes chances de pouvoir vivre heureux et surtout de se projeter dans un travail extrêmement positif. On pense évidemment à leur avenir, même si nous ne verrons pas forcément leur avenir lointain. Mais évidemment, le propre même d'une gestion, c'est de prévoir et de prévoir aussi pour nos habitants. Voilà ce que je pouvais vous dire de façon la plus succincte possible. Vous rappeler peut-être les membres à voix délibérative de la Commission de délégation de service public. Il s'agissait de Chantal RATEAU, de Didier BELOT, de Sonia BEAUFREMEZ, de Michel BARRIERE et de Pierre-Marie SALLE. Les suppléants étaient Fabienne GUENOUX, Jocelyne PAIGNON. Étaient présents Alain PRESTI le TP du Raincy et la DDPP qui était également représentée.

*Nous avons également en tant que responsable de service, Monsieur VULBEAU, responsable du pôle famille, Mme la Directrice Générale Adjointe des Services et le consultant juriste et chef de projets qui étaient présents pour nous rapporter l'ensemble des éléments qu'ils avaient pu recueillir à travers leur diagnostic. Voilà, j'essaie d'être le plus complet possible, le plus concis possible parce que c'est un sujet que nous avons déjà évoqué largement, mais je laisse la parole évidemment à qui la souhaite. Monsieur RONDEPIERRE, c'est enregistré donc je lui laisse la parole. »*

**Mr RONDEPIERRE :** *« Merci, Monsieur le Maire. Je vous prierai de ne pas compter cette intervention dans le cadre de cette délibération. Je voulais juste faire un préalable à ce Conseil. Je vous remercie de m'en donner l'occasion. Pendant près de six jours, nos forces de l'ordre ont été mises à rude épreuve, nos élus ont été mis à rude épreuve, nos villes ont été saccagées, nos équipements publics ont été brûlés, nos commerces ont été pillés, il y a eu un appel au rassemblement de l'Association des Maires de France à midi lundi dernier. Pour des raisons qui me sont encore inconnues, vous n'avez pas souhaité répondre à cet appel, mais j'imagine que vous avez une explication. On a fait une minute de silence tout à l'heure pour une Raincéenne et c'était bien de le faire effectivement. Moi, j'aimerais qu'on fasse une minute de silence en faveur de nos forces de l'ordre et de nos élus qui sont en première ligne et qui souffrent de ce qu'il se passe et en faveur des citoyens qui aimeraient que l'ordre républicain soit rétabli. Je vous remercie Monsieur le Maire et j'interviendrai après si vous le souhaitez sur la DSP. »*

**Mr le Maire :** *« Merci de votre intervention Monsieur RONDEPIERRE, mais comme vous le savez, nous avons un règlement intérieur. Comme vous le savez, je suis extrêmement vigilant à la sécurité de notre Ville et c'est la raison pour laquelle ce n'est pas un sujet que nous avons mis à l'ordre du jour parce que je pense qu'il y a le temps de la parole, il y a le temps de la communication et puis il y a le temps de l'action. Nous avons été dans le temps de l'action pendant toute une semaine et les élus qui sont là, vous ne l'avez pas vu, ils sont un peu fatigués, ils sont extrêmement fatigués. Écoutez, notre débat est clos. On rentre dans le débat puisque c'était votre volonté de pouvoir polémiquer. Vous êtes rentré dans ce que vous souhaitiez. Monsieur PEREIRA, si c'est sur le point à l'ordre du jour. C'est ça ? »*

**Mr PEREIRA :** *« Oui »*

**Mr le Maire :** *« Merci, Monsieur PEREIRA. Je vous donne la parole avec plaisir. »*

**Mr PEREIRA :** *« Même si je partage bien sûr les propos de mon collègue, ma question et mon intervention sont sur la délibération. Notre groupe votera contre, pas sur le choix du délégataire puisque finalement, on n'a eu aucune information sur le process donc on vote contre sur la forme et pas sur le fond. N'ayant pas d'informations, on ne peut pas prendre de décisions sur le fond. La décision vous incombe, vous l'avez rappelé, c'est vous qui prenez le choix de faire appel à un prestataire qui coûtera 500 000 € de plus à la collectivité. C'est votre choix. »*

**Mr le Maire :** *« C'est faux. »*

**Mr PEREIRA :** *« Ne me coupez pas la parole, s'il vous plaît. C'est gênant. »*

**Mr le Maire :** *« C'est moi qui ai le pilotage de cette séance. On ne dit pas de choses fausses. Monsieur PEREIRA, on ne dit pas de choses fausses. Je ne laisserai pas dire des choses fausses. »*

**Mr PEREIRA :** *Pourtant le mensonge, ce n'est pas la première fois qu'on entend.*

**Mr le Maire :** *« Vous insultez allègrement vos collègues. Allez-y, ça coûte 500 000 € de plus. C'est faux, mais on continue. »*

**Mr PEREIRA :** « Je vous dis que c'est vrai. Et ensuite une seule Commission a été faite, je crois, sur cette année 2023 avec la personne en charge de la petite enfance qui est Mme GUENOUX, qui est absente, je crois, ce soir. Je me souviens lui avoir demandé des documents complémentaires parce qu'on ne pouvait pas parler et interagir sur le sujet. Mme GUENOUX m'a dit qu'elle n'avait pas de documents à me donner, que visiblement elle n'avait pas autorisation d'ailleurs de nous les donner. La méthode est tout aussi désastreuse pour je pense les salariés qui aujourd'hui vivent au contact de nos enfants, qui les accompagnent. Les enfants s'habituent aussi aux personnes qui les gèrent. On ne sait même pas s'il en a été tenu compte dans votre réflexion, mais ce n'est pas grave parce que vous n'en parlez pas et que vous ne partagez pas l'objet de vos réflexions, ce n'est pas grave. On a l'habitude. Je ne comprends même pas la forme qui a été prise auprès des personnes qui aujourd'hui travaillent pour la Ville, certes via une délégation de service public, qui ont reçu un recommandé pour apprendre que demain ils n'auraient pu le même employeur. Ils ont été informés maladroitement qu'il y aurait un changement de prestataire. Vous êtes contents, vous n'êtes pas contents, ce n'est pas grave. On sait tous l'importance, et d'autant plus sur des métiers qui touchent la petite enfance, l'importance du bien-être des agents municipaux, on sait que les agents municipaux sont en grande difficulté malheureusement au Raincy et je pense que toute l'équipe de Partageons demain les soutient. Mais on trouve que la méthode tant dans la réflexion, dans la concertation n'y était pas et encore moins au travers des échanges que vous avez avoir avec les personnels municipaux. Merci. »

**Mr le Maire :** « Alors j'avais la demande de parole de Mme RIBEMONT. Je vous la donne tout de suite. Il faut que vous redemandiez la parole. Mme RIBEMONT et après Monsieur CUADRADO. »

**Mme RIBEMONT :** « Bonsoir, Monsieur le Maire. J'aurais voulu avoir trois petites précisions. Vous pouvez m'éclairer. Je n'ai pas vu sauf omission de ma part dans l'analyse que vous avez fournie, votre rapport, combien de personnels Ville vont être mis à disposition pour le nouveau prestataire. »

**Mr le Maire :** « Ils sont mis à disposition et ensuite ils vont être détachés. Je crois que c'est 16, me semble-t-il. »

**Mme RIBEMONT :** « 16 personnes merci. La deuxième petite précision. Sur La Maison Bleue, sur l'analyse des offres avant audition, il est indiqué à un moment donné : « il s'engage à promouvoir l'activité bébé nageur ». Qu'est-ce que ça veut dire exactement ? »

**Mr le Maire :** En fait, vous savez, les bébés nageurs, c'est une activité qui est faite que ce soit au Raincy ou ailleurs d'abord avec les parents. L'âge des enfants fait que les parents doivent être présents. Si la formulation était celle que vous avez pu lire, c'est parce qu'on souhaite à travers les structures, mais aussi à travers les assistantes maternelles libérales qui ne dépendent pas évidemment de la Ville, qu'on puisse faire la promotion pour qu'un plus grand nombre de bébés puissent aller à l'activité de bébés nageurs. »

**Mme RIBEMONT :** « Donc pas d'organisation de séances de bébés nageurs avec les parents. »

**Mr le Maire :** « Faire la promotion à travers ces structures pour que les parents puissent y aller. S'il y avait une délégation de la part des parents, nous serions dans la capacité à travers le prestataire de le faire. Je précise bien. »

**Mme RIBEMONT :** « Il n'y a rien d'organisé. »

**Mr le Maire :** « Mais c'est d'abord la promotion à travers ces structures pour que les bébés nageurs soient plus nombreux à être acceptés sur le site. »

**Mme RIBEMONT :** « D'accord merci. Et la troisième petite précision, dans le rapport, le projet de contrat, sur la page 17 sur 66, troisième ligne avant la fin de la feuille, on parle des résultats qualitatifs de l'enquête et on renvoie au rapport d'activités, mais il manque des mots. Donc, combler le mot pour comprendre. »

**Mr le Maire :** « Les résultats qualitatifs de cette enquête sont intégrés chaque année au rapport d'activités défini à « L'O ». C'est un rapport en fait à un article qui est juste avant. C'est ça le sujet. »

**Mme RIBEMONT :** « Je n'ai pas compris. »

**Mr le Maire :** « Il manque des mots où ça ? Vous me dites. Là vous êtes en train d'enregistrer alors faite attention à ne pas mettre le son parce que ça va larsener. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? »

**Mme RIBEMONT :** « Non. »

**Mr le Maire :** « Bon très bien. Je vous apporterai des éléments de réponse nécessaires sur le « L'O ». Je vous donnerai les éléments. »

**Mme RIBEMONT :** « D'accord, merci. »

**Mr le Maire :** « Sauf aucun problème. Merci Mme. Ce sont des questions précises, mais au moins qui montrent que vous vous intéressez à ce sujet. »

**Mme RIBEMONT :** « Complètement. »

**Mr le Maire :** « Il me semble que c'est Monsieur CUADRADO. Est-ce que vous avez la parole, Monsieur CUADRADO ? Non vous n'avez pas demandé la parole. »

**Mr CUADRADO :** « Si j'ai demandé la parole. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement je souscris aux propos de mon collègue David PEREIRA. Je constate que vous vous obstinez dans le démantèlement des services publics de notre Ville. Celui-ci, c'était déjà le cas. Effectivement, ça coûte bien 500 000 € de plus à la collectivité. Ma question est très concrète, Monsieur le Maire. Vous vous souvenez que l'on vous avait alerté sur des problématiques bâtementaires sur la crèche. On avait fait une visite d'ailleurs. Il y avait eu quelques travaux de réfection qui avaient été exécutés, fort heureusement. Toutefois, il y avait un gros œuvre, on peut considérer que c'était quand même un gros œuvre, qui concernait l'étanchéité du toit. Je voulais savoir si ces travaux seraient effectués par la Ville, dans quel délai puisque ça devait intervenir cette année ou est-ce que ce sera effectué dans le cadre justement de la délégation, que ça a été négocié en amont dans le cadre de la délégation. »

**Mr le Maire :** « C'est une très bonne question, et importante. Les travaux d'étanchéité sont terminés. On peut aller visiter si vous voulez évidemment. Je les ai visités il y a 15 jours de cela. Aujourd'hui ils sont terminés, particulièrement dans les endroits où il y avait des coulures, aux angles et notamment sur les deux terrasses. La terrasse qui donne sur l'espace du personnel et puis la terrasse qui donne en fait sur ce qui était un appartement et qui deviendra un accueil pour les enfants marcheurs. Ces travaux-là ont été réalisés les week-ends et sont terminés. Je réponds à une question que vous ne m'avez pas posée, mais les travaux qui vont permettre l'extension sur la partie haute, mais il y a des travaux dans la partie basse pour réorganiser, seront réalisés pendant l'été. Le marché est ouvert et on doit commencer les travaux au tout début du mois d'août. Nous avons déjà obtenu de la part de la PMI et de la CAF pour les subventions des éléments qui font qu'il y avait 68 enfants sur la crèche Anne Frank et nous avons deux hypothèses, 77 ou 81 enfants compte tenu de l'extension de la crèche à la rentrée.

*On vous donnera évidemment les éléments sur l'avancée de ces travaux qui devraient nous permettre à la fois d'obtenir des subventions non négligeables sur la base du nombre d'enfants qui seront accueillis en supplément et évidemment sur la qualité des travaux. Tout ceci a été validé sur le principe et sera validé une fois que les travaux seront terminés parce qu'il faut que ces deux organismes puissent vérifier que les engagements qui ont été pris à travers le permis ont bien été réalisés par les entreprises qui ont été mandatées. Voilà ma réponse. J'ai Mme RAOULT. »*

**Mme RAOULT :** *« Oui Monsieur le Maire, en aparté et en préambule de ce Conseil Municipal, je voulais relayer la parole de nombreux Raincéens qui se plaignent de la tenue des Conseils Municipaux d'une part au niveau du son parce que c'est vrai que les Conseils Municipaux en général sont très mal perçus et d'autre part, également au niveau de la forme. Ils préféreraient du fond plutôt que des échanges assez musclés parce que le Conseil Municipal est quand même un temps de récréation démocratique où les Raincéens veulent que l'on parle d'eux et pas forcément de nous. Voilà cet aparté, ce préambule terminé, je voulais m'exprimer sur le sujet. Vous savez, depuis que je suis élue, j'ai une vision complètement différente de la vôtre, ce qui ne veut pas dire que la vôtre est mauvaise, mais la mienne, je pense, je suis plutôt pour une gouvernance en régie directe, c'est-à-dire avec une continuité du service public et je pense d'ailleurs que les temps qui sont passés ces derniers temps, on a eu besoin récemment pendant ces émeutes justement de personnel municipal, on a eu besoin d'eux et je pense qu'on doit leur rendre hommage ce soir parce qu'ils se sont énormément investis et toute Ville a besoin d'un personnel municipal à la hauteur. Je sais que la gestion est difficile, mais je compte sur vous pour essayer de remobiliser tout ça. D'autre part, en ce qui concerne le sujet de la Maison Bleue, je souhaiterais que vous puissiez organiser une Commission spéciale pour aborder en toute transparence la question des travaux, les avancées et les mises aux normes parce que je suis très attachée à la sécurité de nos enfants. C'est la raison pour laquelle aussi je ne suis vraiment pas du tout pour la délégation de service public, comme vous l'avez bien compris. Donc je suis pour la souplesse, pour la sécurité, pour la gestion de proximité. Je vous remercie. »*

**Mr le Maire :** *« Merci Mme, merci de vos propos. Vous posez vos positions, elles ne changent pas d'ailleurs et c'est plutôt bien parce que ça veut dire que vous êtes dans la continuité. Je redis à tous les collègues du Conseil Municipal, c'est un choix à un moment qui a été pris par la Ville et je dois avouer que je suis plutôt satisfait de ce choix parce que très clairement, quand on voit ce qu'il se passait avant, et quand on voit l'évolution de la législation depuis 2014. Il y a eu des évolutions avant évidemment, mais depuis 2014, il y a eu de fortes évolutions. Je peux vous dire que l'on n'aurait pas tenu parce que nous n'étions pas capables d'assurer les formations des personnels pour pouvoir s'adapter à l'évolution réglementaire et de la législation. Mais ce n'est pas un débat que j'engage avec vous. C'est simplement que je voulais vous dire ça. On pourra prendre des exemples multiples pour vous dire qu'on aurait pu être dans de graves difficultés et beaucoup plus importantes que certaines villes peuvent les connaître. Et puis il y a ce débat, on a l'impression qu'on est revenu, je vais peut-être vous choquer. Je me suis toujours battu contre le Parti Communiste dans ce département. Et le Parti Communiste était pour le fait qu'on embauche, qu'on prenne plein de personnels, etc. Et puis on s'est aperçu à un moment que ce n'était quand même pas la bonne formule et qu'il fallait peut-être regarder vers d'autres types d'organisations. Quand le Président de la République dit, soyez innovants dans votre méthode de gestion des collectivités, que ce soient des régions, des départements ou des communes ou des EPT, je pense qu'on peut l'être. Après je pense qu'il ne faut pas regarder, je ne m'adresse pas à Mme RAOULT, mais plutôt à Monsieur PEREIRA qui est rentré dans une diatribe d'opposition je trouve un peu stérile. N'y voyez pas du tout une attaque, mais on a l'impression que vous avez une position, vous n'écoutez pas ce que l'on vous dit. D'ailleurs au dernier Conseil Municipal, j'avais évoqué un sujet et vous avez juste après évoqué à nouveau le même sujet en posant la question sur laquelle j'avais pu répondre. J'espère que c'est une position dogmatique de votre part Monsieur PEREIRA plutôt qu'une position réfléchie parce que franchement je me poserai beaucoup de questions.*

Concernant ce qu'a dit Mme RAOULT, je pense que j'ai pu échanger. Monsieur RONDEPIERRE a évoqué un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour. J'ai répondu à Mme RIBEMONT, je vais laisser la parole à Mme DJOSSOUVI qui l'a demandée. Ce n'est pas bon, je veux bien que vous redemandiez la parole s'il vous plaît. »

**Mme DJOSSOUVI :** « Oui merci. Donc je voudrais désolée revenir encore un peu sur le personnel et dire que je rejoins mon collègue, Monsieur PEREIRA. Vous dites que vous les avez réunis, vous les avez rencontrés. »

**Mr le Maire :** « Je les ai rencontrés dans la réunion de groupe et ensuite ils ont été rencontrés individuellement par les collaborateurs de la Ville. »

**Mme DJOSSOUVI :** « D'accord. J'aimerais savoir comment ça a été perçu justement ce changement. Est-ce qu'ils vous ont témoigné leur inquiétude ? C'est vrai que là, ils sont passés d'agents communaux à la première délégation mise à disposition et après ils vont être détachés. Je pense certainement qu'il y a des inquiétudes au niveau de leur statut. »

**Mr le Maire :** « Je vous laisse finir. »

**Mme DJOSSOUVI :** « Juste je voulais savoir comment ça avait été perçu sincèrement. »

**Mr le Maire :** « Rien que le mot mise à disposition a été mal perçu au début de la DSP et puis après il y a eu des couacs que j'ai estimé mineurs et à chaque fois, on a essayé justement auprès du prestataire de la délégation de service public de faire qu'il y ait les rectifications nécessaires. Et puis le détachement fait peur. Mais très clairement, j'ai beaucoup insisté sur le fait que personne ne perdrait de droits. Et j'aime même indiquer que certains droits réservés à des personnels municipaux et uniquement à des personnels municipaux en direct seraient aussi préservés à ces personnels qui seraient détachés. Donc il y a eu une inquiétude, je ne vais pas vous dire qu'il n'y a pas d'inquiétude, c'est normal et puis je pense que vous avez parlé avec eux, vous êtes ancienne employée municipale, vous en connaissez, je pense, certaines. C'est normal qu'il y ait un échange entre les uns et les autres. Mais aujourd'hui on est dans cette phase-là et je pense que de pouvoir rencontrer le nouveau prestataire puisque nous ne pouvions pas leur dire quel était le nouveau prestataire tant que le Conseil Municipal n'avait pas été informé, c'est très clair. Là on va pouvoir le faire et on va rentrer en fait dans le process qui va être un peu rapide puisque le détachement s'opérera auprès du nouveau prestataire au 1<sup>er</sup> août prochain. Je souhaitais que nous puissions respecter l'ensemble des délais de la réglementation et de la législation sur ce sujet. Donc des inquiétudes oui, il y en avait. Elles ont été livrées et puis je pense qu'on a pu apaiser en rencontrant chacun de ces personnels en reprenant l'ensemble de l'historique. Il faut aussi dire que tout doit être soldé avant le passage de la mise à disposition vers le détachement. Ça veut dire que le prestataire actuel doit pouvoir solder l'ensemble des dus aux personnels. C'est un sujet que l'on va surveiller d'extrêmement près pour que personne ne soit floué dans ses intérêts évidemment financiers, de rémunération, mais aussi dans les intérêts sociaux mêmes de ces personnels. Nous avons pu lister l'ensemble de ces éléments. Comme je l'ai indiqué à Mme RAOULT, on reviendra sur la partie des travaux. Je pense qu'il faut faire un Retex, un retour d'expérience pour que l'information vous soit donnée dans le cadre d'une Commission de la vie municipale, en espérant que tout le monde pourra y participer. »

**Mr SALLE :** « Alors je voulais faire un certain nombre de remarques et puis après je parlerai au fond et je donnerai mon explication de vote. Ma première remarque est qu'on est dans le cadre d'un appel d'offres, c'est une procédure extrêmement formalisée et qui peut donner lieu à des recours juridiques. Il me semble, il y a peut-être un petit déficit à ce point-là, si on veut discuter sur une délégation de service public et sur l'entreprise que l'on veut choisir, c'est au moment de l'élaboration du cahier des charges qu'on peut en discuter, mais une fois que le cahier des charges est élaboré, je ne crois pas qu'il

*soit possible d'aller donner son impression. Je voulais dire aussi à ma collègue à côté que moi personnellement, je suis plutôt pour la délégation de service public parce que je pense qu'il y a des compétences métiers qui existent et des économies d'échelle, mais qu'une délégation de service public naturellement nécessite systématiquement contrôle et contrôle renforcé. Je voulais dire enfin que j'ai assisté à cette procédure d'appel d'offres de A à Z dès lors que le cahier des charges était constitué, ça je n'y ai pas participé, et qu'elle a été parfaitement claire et limpide. D'ailleurs, il n'y a pas que moi conseiller d'opposition qui peut en attester puisque le perceuteur était là aussi. Je voudrais dire aussi que l'entreprise retenue est celle qui avait la meilleure note aux 60 % technique et aux 40 % prix. Je voulais dire enfin que dès lors qu'on a la possibilité d'augmenter le nombre de lits, on va avoir un service supérieur pour un coût moindre. Je voudrais dire pour terminer et être parfaitement honnête que l'entreprise qui a été choisie est en plus celle qui me convenait puisqu'elle m'a paru meilleure au niveau de l'exposition et on sait qu'il y a eu des soucis avec l'entreprise qui était là avant. Sur ce point-là donc, et pour y avoir participé, je vais voter pour cette délibération. Je n'en dirai pas autant pour les suivantes parce qu'il y aura matière à remarques. »*

**Mr le Maire :** « Très bien, parfait. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur RONDEPIERRE. Allez-y, Monsieur. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Merci, Monsieur le Maire. Alors je ne sais pas si nous sommes communistes, quand on connaît mon parcours politique, je pense que ça peut prêter à sourire que de me porter une telle accusation, mais une chose est sûre, c'est que vous, vous êtes libertarien et pas qu'un peu. Libertarien, libéraliste radical. C'est la définition en sciences politiques. Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous nous avez dit que ce qu'il se passait avant, vous étiez satisfait. Personnellement, ça peut prêter aussi à sourire puisque les résultats, on les a connus, on a vu qu'il y a de gros défauts au niveau de l'entretien des bâtiments publics quand c'était la gestion de la Ville. Heureusement d'ailleurs, l'opposition, vous nous dites soyez force de propositions, soyez actifs, etc. Je pense que la médiatisation de l'affaire de la crèche Anne Frank a porté ses fruits puisqu'aujourd'hui, j'apprends que l'étanchéité du toit, le problème de l'étanchéité du toit est réglé. Vous nous dites d'ailleurs qu'on peut venir visiter, dont acte. Avec grand plaisir, j'aimerais constater avec vous avec une grande satisfaction. »

**Mr le Maire :** « Vous ne me croyez pas. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Je veux venir constater. Vous savez, je suis comme Saint Thomas, je ne crois qu'en ce que je vois. La confiance n'exclut pas le contrôle, Monsieur le Maire. Donc à travers ce nouveau délégataire que vous nous proposé, vous avez beau ironiser les propos de mon collègue David PEREIRA, il s'agit bien d'une augmentation de 500 000 €, c'est un fait. Vous pourrez dire que c'est faux. Ce n'est pas grave. Je fais mon intervention et je vous prie de m'écouter s'il vous plaît. Donc une augmentation de 500 000 €, c'est un fait. Il y a la question du personnel municipal aussi. Une fois de plus, on constate et ça ne fait pas de moi un communiste ou un trotskiste, que du personnel est à nouveau détaché dans votre volonté de faire de la mairie un hôtel de Ville avec 0 agent communal. La question se pose sur leurs jours de congés Monsieur le Maire puisqu'il paraît qu'ils risquent de perdre une certaine partie de leurs jours de congés. J'espère que c'est faux et je vous invite à vérifier ça avec le futur délégataire. Enfin, pour une explication de vote Monsieur le Maire, il ne vous aura pas échappé du moins, je le crois que nous sommes une opposition efficace, en tous cas pour une grande partie de nos groupes.

*Je ne vous cache rien, nous travaillons en équipe, quand bien même nous sommes des groupes différents et à l'origine, notre groupe voulait ne pas prendre part au vote et nous avons eu un échange notamment avec le groupe Partageons demain et Le Raincy Ensemble et nous avons été convaincus qu'en fait, nous allons voter contre, non pas contre le délégataire parce qu'encore une fois je ne sais pas s'il est bien ou pas. Monsieur SALLE dit qu'il est bien, mais bon, il a pris l'habitude de voter pour toutes les délibérations de la majorité avec le temps. Nous voterons donc contre votre méthode, contre votre habitude de vouloir tout faire de manière opaque. Il serait temps que cela cesse. Les Raincéens ont le droit d'avoir un œil sur la gestion de l'argent public. Je vous remercie. »*

**Mr le Maire :** « *Ce ne sera pas le vôtre d'œil parce que très clairement, ça a été dit par Monsieur SALLE, ça a été dit par tous les commissaires clairement qui ont participé à cela, on a été d'une transparence totale. Les chiffres sont arrivés, les éléments, etc. À un moment, Monsieur PEREIRA, dire on n'a rien. Si vous ne lisez pas ce qu'on vous donne, effectivement, si vous ne venez pas dans les commissions qu'on réalise pour vous, c'est votre liberté, mais on sait que c'est un style, le style on ne vient pas dans les commissions et puis après on joue un style particulier qui se veut professoral. Et bien écoutez, nous entendons votre message, les Raincéens l'entendent, et j'espère qu'ils vous suivront pour vous et, mais pas dans l'intérêt de l'ensemble des Raincéens. Vous avez indiqué ce que vous alliez voter pour votre groupe. Mme RAOULT. Mme TCHARLAIAN, pardon. »*

**Mme RAOULT :** « *Oui Monsieur le Maire, je voudrais avant d'expliquer mon vote, rebondir sur les propos de mon collègue, Pierre-Marie SALLE et ami. Ce n'est pas incompatible. Donc la DSP n'est pas l'alpha et l'oméga d'une bonne gestion municipale. D'ailleurs, je vous l'ai précisé en ces temps d'inflation où on est soumis à l'état de santé des finances de ces entreprises et puis si les grandes sociétés font grève, on fait quoi. Je voulais souligner également qu'on a une cuisine centrale au Raincy, au collègue Corot, ça fonctionne bien. Les enfants sont contents. Il y a beaucoup de mairies qui réinternalisent avec succès. On sort de la petite enfance, etc. Mais Romainville a rouvert une cuisine centrale bio et bonne en faisant fonctionner les commerces de proximité. »*

**Mr le Maire :** « *Mais là Mme RAOULT, je ne voudrais pas être désobligeant à votre égard, mais on parle de la DSP petite enfance. »*

**Mme RAOULT :** « *J'ai fait un aparté, j'ai fait une digression parce que mon collègue, j'avoue qu'il m'a un peu cherchée donc il m'a trouvée. »*

**Mr le Maire :** « *Je vais laisser la parole à Mme TCHARLAIAN. Ça va détendre tout le monde. »*

**Mme TCHARLAIAN :** « *Merci. Moi, j'ai une remarque, je suis peut-être passée à côté de ce paragraphe dans le contrat, mais en tous cas, je ne l'ai pas vu. Il s'agit du sujet de l'eau proposée aux nourrissons pour la préparation des biberons entre autres et lors des repas et des goûters. A priori à date, les crèches de la commune proposent l'eau du robinet, car ce n'est pas prévu dans le contrat People & Baby de proposer de l'eau en bouteille. Ma question est simple : est-ce que cela est prévu autrement avec le nouveau contrat Maison Bleue ou pas ? »*

**Mr le Maire :** « *On a eu une discussion avec la PMI sur le sujet qui nous a plutôt orientés pour que ce soit de l'eau du robinet. Étant avec certitude dans le cadre du CDIF sur la qualité de l'eau qui est desservie, si vous avez une inquiétude là-dessus, on peut regarder, même si l'attribution est faite, et puis voir la différence.*

*Il y a un médecin autour de la table. Voir s'il peut y avoir un problème pour la consommation par des petits de nos crèches de l'eau du robinet. On prend évidemment votre remarque parce qu'elle est concrète et qu'elle peut poser question légitime. Merci Mme. On prend en note cela et puis on fera le nécessaire, pas d'abord auprès du prestataire, mais surtout on reviendra auprès de la PMI sur le sujet. Merci. C'est une maman qui a parlé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui Montasser CHARNI veut intervenir. Monsieur PEREIRA, vous vouliez parler ? Monsieur CHARNI vous a dit David vas-y alors. Il est galant. Je ne sais pas si c'est de la galanterie. »*

**Mr PEREIRA :** *« Merci, Monsieur Montasser CHARNI, de me laisser la parole. Je voulais bien préciser pour être certain que mes propos ne soient pas pervertis, mes propos vont un peu dans le sens de ce qu'a précisé notre ami Pierre-Marie SALLE, c'est-à-dire qu'à partir du moment où effectivement votre cahier des charges a été écrit sans concerter qui que ce soit, ne serait-ce que des parents ou les élus autour de cette table, je ne remets pas en cause la démarche de l'appel d'offres. Ce n'est pas du tout le sujet. Mon point est qu'aujourd'hui, quand vous considérez que le poids financier doit être de 40 % au regard de critères totalement subjectifs que vous avez définis entre vous et vous-même, il est normal que je ne sois pas en accord avec votre méthode. Je ne suis pas communiste non plus, pour reprendre un peu vos termes, mais je pense qu'il y a un paquet de solutions qui auraient pu être soumises par votre opposition qui certes n'est sûrement pas omnisciente, mais qui a le mérite d'avoir tout un chacun un parcours différent qui pourrait nourrir votre réflexion, qui peut-être même au sein de votre majorité, que nous savons ô combien compétente, n'aurait peut-être pas pensé. C'était juste pour accentuer mon point sur la méthode. Merci. »*

**Mr le Maire :** *« Merci, Monsieur. Je vais laisser la parole à Monsieur CHARNI. »*

**Mr CHARNI :** *« Merci, Monsieur le Maire. On est tous autour de la table du Conseil Municipal pour représenter les Raincéens et c'est vrai que sur un sujet aussi important, il faut se documenter de manière très précise pour savoir exactement de quoi on parle et d'être en terre de connaissance. Dans le cadre de la gestion du personnel de cette DSP en réalité, il ne faut pas tout confondre. Il y a plusieurs points. Le premier point, ce sont les salariés de l'entreprise prestataire et vous verrez, ce sont les stipulations de l'article 21-1 du projet de contrat qui vous est proposé, on met en application les dispositions de l'article L1224-1 du Code du travail. Pour faire simple, lorsqu'il y a une succession de marchés sur un site, comme dans le cadre de la restauration scolaire, on applique des stipulations conventionnelles. C'est la convention collective du 20 juin 1983. La Ville a volontairement fait le choix d'appliquer une disposition légale qui est beaucoup plus imprégnante, beaucoup plus percutante et qui va beaucoup plus en faveur de la protection des salariés concernés. Quand on applique cette disposition, en réalité, on accorde beaucoup plus de droits aux salariés qui sont repris que lorsque l'on se limite simplement à l'application littérale en faisant l'application des dispositions conventionnelles. Ce sont les salariés qui sont transférés au sein de la nouvelle entreprise La Maison Bleue, nouvelle délégataire. Ensuite, il y a le personnel en détachement. C'est un autre cadre qui n'a absolument rien à voir. Ce cadre, comme vous le savez, est régi par les dispositions notamment de la loi du 6 août 2019 et plus précisément de l'article 76. Là encore, on a un cadre qui est extrêmement protecteur, on ne peut pas laisser dire qu'il y a des congés payés qui risquent de ne pas être payés ou qu'il y a des salaires qui vont aller en déperdition puisque cette loi accorde des droits qui sont extrêmement protecteurs aux employés municipaux qui sont détachés. Par exemple, vous le savez, on a un fusil à deux coups. Quand vous êtes en détachement et que l'entreprise prestataire ne veut plus de vous et qu'elle vous licencie, au lieu de vous retrouver à Pôle Emploi, vous êtes réintégré d'office dans votre corps d'origine. Dooc on ne peut pas dire qu'on laisse les salariés en déshérence. C'est absolument faux. En tout état de cause, c'est totalement contraire aux dispositions légales qu'on est normalement tous censés connaître autour de cette table puisqu'encore une fois, on ne parle que des sujets qu'on est censé maîtriser. Troisième point qui est extrêmement important, c'est le choix, effectivement, on peut décider soit d'être contre, soit d'être pour l'externalisation.*

*Moi j'ai entendu mes collègues de la droite républicaine indiquer qu'en règle générale, on était plus en faveur de l'externalisation pour limiter l'intervention de la collectivité locale à ce que l'on considère comme étant régalien. Là en l'espèce, on est sur de la restauration scolaire, on est sur de la petite enfance et les avantages de l'externalisation sont multiples. D'abord, pour les Raincéens, on allège les factures. Ensuite pour la commune, on a une économie qui est réalisée pour la Ville et toutes les études vont dans ce sens et puis surtout, du point de vue du personnel, ce qui est extrêmement important, c'est qu'on mobilise le personnel municipal sur des tâches qui sont essentielles, parmi lesquelles notamment le contrôle de la qualité. L'objectif n'est pas de savoir qui fait quoi et sous quel statut, ce n'est pas ça qui intéresse les Raincéens. Ce qui intéresse les Raincéens, c'est le résultat obtenu. Et nous ce que l'on souhaite mettre en œuvre, c'est que le personnel municipal soit focalisé sur le suivi de la qualité pour que les Raincéens soient toujours satisfaits de leur restauration scolaire et des services de la petite enfance. »*

**Mr le Maire :** « *Merci beaucoup de cette intervention. Mme RAOULT pour la dernière intervention avant le vote. »*

**Mme RAOULT :** « *Oui Monsieur CHARNI, je vous mets au mot de nous prouver que ça coûte moins cher. Il y a quand même une entreprise qui est là pour faire du profit. Elle n'est pas là pour faire du service public. Donc ça serait d'ailleurs bien qu'on puisse faire une analyse entre une gestion directe et une gestion de délégation de service public. Merci beaucoup. »*

**Mr le Maire :** « *Merci Mme. Je rappellerai simplement que les crèches qui sont en gestion directe par les collectivités, que ce soient les villes, les intercommunalités, ça peut arriver ou les départements, ont un mal fou à pouvoir maintenir les ouvertures parce qu'elles n'ont plus de personnel. C'est la raison pour laquelle, je pense, de façon judicieuse le Gouvernement a lancé un plan visant à former des personnels en ayant les diplômes évidemment nécessaires pour qu'il y ait suffisamment d'encadrants dans les crèches et que la petite enfance soit assurée. Il y a une grosse difficulté dans notre pays. Je rappellerai simplement que quand on a eu le Covid, nous n'avons pas payé le prestataire sur deux opérations différentes, ce qui a permis à la Ville de faire des économies parce nous aurions été dans l'obligation de payer le personnel, ce qui est normal. Nous n'avons pas payé le prestataire. Le fait que nous ayons mis la pression nécessaire, ça a permis aussi d'avoir des prestations quand même relativement intéressantes. On n'en a pas parlé dans le débat, mais nous avons demandé trois places payées directement par des entreprises, c'est-à-dire que des Raincéens qui ont la capacité de pouvoir faire payer la crèche par leur entreprise, puissent payer aussi la place en crèche. Nous avons demandé dans la deuxième partie qui a été décrite d'ailleurs par tous ceux qui sont intervenus, que ce soit augmenté. La deuxième proposition est qu'il puisse y avoir six places. Donc vous avez six places complètes qui ne seront pas payées par la Ville, pas du tout alors que pour tous les autres, une partie non négligeable est payée. Je rappellerai que les chiffres, mais je vous les donne de mémoire, étaient de 870 000 € pour la Ville et on sera sur un trend qui sera de l'ordre de 810 000 à 820 000 € pour la Ville. Donc c'est quand même une économie par rapport à la période antérieure et puis c'est l'assurance, on touche du bois, de pouvoir obtenir un service qui encore une fois est de qualité. Pour avoir vu avec Fabienne GUENOUX et puis avec d'autres élus autour de la table de parents, les parents ont été plutôt satisfaits. Ils ont eu une inquiétude au moment où vous avez publicisé les questions de bâtis, etc. C'est à ce moment-là qu'ils ont eu des inquiétudes. Donc on a soulevé les inquiétudes et puis les choses sont retombées parce que pour les parents, leur objectif était la garde de leur enfant, mais une garde positive et avec différents éléments qui constituent l'évolution de l'enfant quand il est gardé en crèche, ont permis de rassurer tout le monde. Mais nous aurons un sujet à traiter qui est de voir très précisément les personnels qui seront choisis, pas ceux municipaux parce que ceux-ci le seront forcément dans la délégation de service public future, à partir du 1<sup>er</sup> août, mais les personnels autres qui seront choisis et en particulier les personnels de direction pour que l'on sache très précisément ce qu'il se passe, ce qu'il s'est passé et ce qu'il va se passer dans la crèche. C'est très important.*

*Voilà tout ceci pour conclure ce point. Je vous propose de passer au vote et je vous remercie pour chacune et chacun d'avoir indiqué quel était le sens du vote commun des groupes d'opposition, en tous cas pour certains. Vous n'êtes pas ligués, mais vous vous êtes mis d'accord sur un vote. C'est bien que l'on sente qu'il y ait une unité de l'opposition sur de grands sujets, pas tous évidemment. Merci. Donc je vais passer aux voix. Qui est pour cette délibération ? On peut bien noter s'il vous plaît. Qui est contre ? Est-ce qu'on voit bien ? Très bien. Qui s'abstient ? Pas de refus de vote. Il en est ainsi décidé. Merci pour ce débat. J'invite les groupes qui ne se sont pas exprimés à s'exprimer à chaque fois. C'est important de savoir ce que vous pensez et simplement que l'on ne voit pas si vous êtes pour ou si vous êtes contre. C'est quand même important pour l'assemblée et pour que l'expression soit totale et entière. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ, PAR 21 VOIX POUR ET 12 VOIX CONTRE :

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le choix de la société LA MAISON BLEUE comme délégataire ainsi que le projet de contrat en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société LA MAISON BLEUE.

⇒ **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DU RAINCY ET LA SOCIÉTÉ EGS**

**Mr le Maire :** « Il y a deux points qui ont été ajoutés par l'administration à ce Conseil Municipal. Il s'agit en particulier de l'approbation du protocole transactionnel avec la société EGS. Je ne vais pas faire parler l'adjointe au commerce puisqu'elle est récente sur le poste. J'aurai eu envie de faire parler l'ancienne adjointe au commerce, mais elle n'est pas là. Qu'est-ce que vous voulez, c'est comme ça. Il n'y a pas de pic de ma part même si je reçois quelques messages qui sont quand même extrêmement désagréables et extrêmement impolis de sa part. On pourra lui répéter. La société EGS est une société qui avait été choisie d'ailleurs par mon prédécesseur et qui a assuré pendant de nombreuses années la gestion des marchés forains, des marchés aux comestibles qui sont situés sur les trois sites, à la fois le rond-point de Montfermeil pour une part l'allée du télégraphe ou le rond-point en fonction des périodes, la place Thiers et le passage Hildevert. Le contrat de cette société s'est terminé en avril 2021. On a mis d'ailleurs l'état des factures qui ont été positionnées en toute transparence. L'administration m'a alerté il y a plusieurs mois de ça. J'ai demandé à ce que l'on puisse trouver la solution. Nous avons vu avec le TP et le protocole transactionnel a été la solution et évidemment nous allons relancer pendant l'été un marché qui permettra d'assurer une continuité avec cette entreprise ou non juste après l'été. Voilà donc les informations que je voulais vous donner sur le sujet en comprenant vos interrogations. Évidemment nous y répondrons. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SALLE. »

**Mr SALLE :** « Je disais, je vous ai donné un satisfecit à la question précédente, mais je ne vous en donne pas là parce que deux ans pour réagir à l'échéance d'un marché, je crois qu'il faut quand même se poser une interrogation sur l'efficacité interne des services. J'ai une question. Le protocole transactionnel, c'est le montant qui était donné avant, c'est ça par mois ? 8 512 € par mois. C'est ce que l'on donnait pendant le marché ? »

**Mr le Maire :** « Oui c'est ça, c'est ce qui était dû au marché. C'est au même prix. »

**Mr SALLE :** « Pour dire que ce n'est quand même pas normal de réagir au bout de deux ans, je vais m'abstenir, mais je ne vais pas voter contre parce qu'il faut bien se sortir de cette affaire effectivement. »

**Mr le Maire :** « Merci, Monsieur SALLE. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Mme RIBEMONT. One more time again. »

**Mme RIBEMONT :** « Merci, Monsieur le Maire. Donc la durée de ce marché a été dépassée donc le protocole permet de régler le différend, bon ça, il n'y a rien à dire. En revanche, afin d'éviter cette erreur de débutant de laisser passer cette durée où il n'y a pas 10 000 marchés publics je pense, pourquoi pas ne pas mettre une clause dans les contrats de reconduction tacite ? Ça éviterait ce genre de problème. »

**Mr le Maire :** « La clause de reconduction tacite dans le contrat précité, était d'un an, il a été reconduit pour une année donc il y avait une reconduction tacite, mais je pense qu'il y avait une limitation à l'époque qui avait été fixée, non pas par la loi. Mais vous avez raison, il faut que l'on puisse faire ça. »

**Mme RIBEMONT :** « Ça éviterait les papiers, les protocoles, les erreurs, les pertes de temps, d'argent. »

**Mr le Maire :** « On est bien d'accord. Le sujet, vous connaissez d'autres sujets et celui-ci peut-être, mais on est sur la voie publique. On est en particulier sur un sujet qui est un site départemental qui est le site de Thiers et donc le correspondant départemental technique nous avait indiqué que le département préférerait, on utilise en fait la voirie départementale, même si c'est nous qui la réparons sur la partie des trottoirs je le précise parce que c'est quand même important, le département avait souhaité qu'on limite le nombre d'années pour les types de marchés qui engageaient en fait l'espace territorial du département. C'est le cas en particulier de la partie avenue Thiers. Mais je vous remercie de votre remarque parce qu'on la prendra évidemment en compte. Dans l'ordre, je ne voudrais pas créer de problème. Mme RAOULT ou Monsieur PEREIRA ? Quand vous clignotez, c'est Mme RAOULT ? C'est un message. Mais là vous clignotez encore. »

**Mme RAOULT :** « Merci David de me clignoter, c'est gentil. Oui, Monsieur le Maire, bah écoutez tout simplement, je voulais réagir à l'identique de mon collègue en disant que quand même, c'est une gestion pour le moins compliquée. J'ai l'impression que vous gérez certains dossiers par bons de commande et par avenants, que ce soit pour ça, que ce soit pour l'IFAC, que ce soit pour d'autres dossiers. Je pense que quand on gère justement, quand on veut externaliser pour mieux gérer la Ville, il faudrait que ce ne soit pas le bordel, excusez-moi de ce mot un peu dur qui dépasse peut-être ma pensée. Donc écoutez, j'espère que dans l'avenir, cela ne se reproduira plus, bien que nous allions étudier maintenant l'approbation du protocole d'accord entre la Ville du Raincy et la société SERTAC. Je vous remercie. »

**Mr le Maire :** « Merci. Ça serait bien de retirer le mot que vous avez employé en six lettres. Compte tenu de la noblesse de notre assemblée, je trouve que ça ne correspond pas tout à fait. Après voilà. Bazar. On retiendra celui-ci. Alors ensuite il y a Monsieur PEREIRA à qui je donne la parole. »

**Mr PEREIRA :** « Je ne vais pas paraphraser tout ce que mes collègues ont dit parce qu'effectivement, on est qu'étonné d'attendre deux ans pour régler un sujet et on ne votera pas contre parce que comme l'a dit Pierre-Marie SALLE, il faut se sortir de cette impasse. Moi je voulais juste insister sur le fait que vous jouez souvent le rôle de l'excellent gestionnaire d'une gestion tellement parfaite de la Ville, mais on découvre que les contrats ont une durée de vie et que finalement on ne s'en occupe pas. Ça a été le cas pour EGS, ça a été le cas pour la petite enfance, ça a été le cas pour l'IFAC, comme l'a rappelé Mme RAOULT. En vrai, moi, je trouve ça très amusant parce qu'un bon gestionnaire sait quand son contrat termine, quand est-ce qu'il faut s'en occuper, quand est-ce qu'il faut relancer les appels d'offres. C'est mon point de vue. On s'abstiendra parce que c'est votre gestion, mauvaise, mais c'est votre gestion. Et on espère que ces genres de soucis ne se reproduiront plus. »

**Mr le Maire :** « Je vous remercie de vos propos. Qu'y a-t-il ? Monsieur CUADRADO. »

**Mr CUADRADO :** « Je clignote. »

**Mr le Maire :** « Vous êtes au rouge, attention. »

**Mr CUADRADO :** « Monsieur le Maire, ça va être très court. Je constate simplement que ce protocole et le suivant ne font que corroborer finalement les propos de la Chambre Régionale des Comptes qui a bien dit effectivement que c'était le bazar sur les marchés publics et la commande publique. Et effectivement, finalement quand vous nous avez dit, on essaie d'extrapoler, etc. Ça donne aussi raison à l'opposition. Donc là vous vous mettez en conformité avec ce que la Chambre Régionale des Comptes vous a sommé de faire donc c'est très bien. Dont acte. Nous, évidemment, on s'abstiendra puisque mes collègues l'ont rappelé et l'ont dit, ce protocole déjà un on ne l'a pas négocié, peut-être qu'on n'aurait pas eu à la faire si on avait géré cette Ville. Mais voilà simplement la Chambre Régionale des Comptes avait donc bien raison. Merci, Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Merci, Monsieur. Vous savez, quand vous avez une administration, quand vous avez des collaborateurs qui détonnent, le Maire remet de l'ordre. C'est tout. Mon rôle est de remettre de l'ordre quand ça ne va pas et puis c'est tout. On le fait au moment venu. Si vous avez des adjoints qui ne vous alertent pas sur un sujet, on va me dire ce n'est pas le rôle des élus. Le Maire prend tout et il n'y a aucun problème, mais comme un directeur général d'entreprise, un président d'entreprise, le Maire est là pour remettre de l'ordre quand il y a des déviances. C'est évident. Donc l'objet même de cela est de vous proposer des éléments qui nous permettent de rentrer dans l'ordre. C'est tout. Toutes les villes sont amenées à faire ce genre d'opération pour remettre de l'ordre sur un sujet qui a été traité peut-être pas comme il le fallait à l'époque. D'autres prises de paroles ? Pardon, Monsieur RONDEPIERRE. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Un propos très bref aussi Monsieur le Maire, je vous remercie. Je remarque quelque chose. On est tous élus autour de cette table depuis 2020, depuis le 5 juillet si je ne dis pas de bêtise 2020, ça fait trois ans aujourd'hui. Quelque chose que je remarque et qui me chagrine, c'est qu'à chaque fois que nous avons un propos non pas désobligeant pour la Ville, mais désobligeant pour la gestion que vous avez de cette Ville, vous avez tendance à nous dire, c'est l'administration, il y avait des choses qui n'allaient pas, etc. C'est possible. Mais vous êtes là depuis 2014. Au bout d'un moment, un chef, il peut se tromper, il peut avoir raison. Quand vous êtes dans le bon sens, on va voter les délibérations. Quand ce n'est pas dans le bon sens, on vous a alerté, toujours avec objectivité, contrairement à ce que vous croyez. Mais un chef assume ses responsabilités, Monsieur le Maire. Quand il y a des erreurs, et je suis poli de le dire comme ça pour essayer de ne pas faire honte à cette assemblée, comme vous l'avez dit tout à l'heure à ma collègue, Mme RAOULT, quand il y a des erreurs, on les assume Monsieur le Maire. Arrêtez de vous tourner vers votre administration, vraiment. Je trouve que c'est désobligeant pour eux et je respecte le personnel communal bien trop pour vous laisser faire ça. »

**Mr le Maire :** « C'est sûr, c'est pour ça que vous les mettez au pilori autant que de besoin. Merci de votre intervention. Je prends mes responsabilités. Mais je pense qu'il est important d'expliquer les choses. D'autres explications de vote ? Non. Pas d'explications de vote. On va pouvoir passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Tout le monde a voté. Il n'y a pas de refus de vote. Très bien. Merci de votre expression. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ, PAR 20 VOIX POUR ET 13 ABSTENTIONS :

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le protocole d'accord transactionnel et ses annexes entre la commune du Raincy et la Société EGS – Entreprise de Gestion et de Service pour un montant de 178 755,57 € HT.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel entre la commune du Raincy et la Société EGS – Entreprise de Gestion et de Service, en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que les dépenses inhérentes au présent protocole d'accord transactionnel seront imputées au budget communal.

⇒ **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DU RAINCY ET LA SOCIÉTÉ S.E.R.T.A.C**

**Mr le Maire :** « L'avant-dernier point à l'ordre du jour de ce Conseil est l'approbation du protocole transactionnel avec la société SERTAC dont l'objet de l'entreprise est d'assurer des réhabilitations en matière de protection des différents éléments non pas de couverture, mais à l'intérieur et qui a fait que nous avons un litige avec cette entreprise. Nous avons souhaité monter un protocole d'accord qui vise, tel qu'il a été rédigé, à démontrer que la Ville ne travaille pas bien au regard de l'opposition, mais surtout à en sortir puisqu'en fait, cette entreprise n'avait pas été au bout de l'ensemble des travaux qu'elle devait réaliser et nous avons constaté qu'elle n'avait pas réalisé correctement certains de ses travaux et en particulier, pour ceux qui ont été à un moment visibles, les travaux liés à la douche qui est devant le sauna et le hammam, mais aussi à des éléments notamment de couverture intérieure qui sont situés sur cette vague du toit du parc aquatique. L'objectif est d'assurer le décompte définitif validé par la société SERTAC, validé par nous, de pouvoir libérer la retenue de garantie puisque nous n'avons pas payé la retenue de garantie à hauteur de 13 000 € et de régler quelques intérêts de retard sur les deux sommes que je viens d'indiquer. Donc on leur paye finalement ce qu'on leur doit, ils nous règlent et ils vont réaliser les travaux cet été qui sont des travaux de finition, mais qui sont de l'ordre, je crois, de 15 ou 20 000 € me semble-t-il et nous libérons la retenue de garantie et les intérêts de retard qui sont indiqués et qui ne sont pas des sommes extrêmement importantes, mais qui sont le résultat. Ce protocole d'accord est le résultat d'un bras de fer entre l'entreprise et la Ville et il fallait en sortir. C'est le lot, je crois, de chantiers relativement importants comme celui-ci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur SALLE. »

**Mr SALLE :** « Merci, Monsieur le Maire. Excusez-moi, mais c'est un peu un glissement progressif parce que j'avais un gros satisfecit à la première délibération, j'ai souligné une négligence à la deuxième, là ça me paraît un peu plus grave parce que c'est une affaire d'abord qui date de 2018, mais surtout, j'observe que le marché était de 217 000 € HT et qu'on a eu des avenants de 23 000 € et de 8 800 € HT. Si je fais le calcul à la louche, ça fait plus de 13 % de plus que le montant initial. Je n'aime pas beaucoup même pas du tout. J'ai passé beaucoup de marchés publics, les dépassements de travaux, c'est un moyen souvent de mettre la suspicion sur le marché. Il vaut mieux essayer de voir dès le début, mais surtout, excusez-moi de continuer là-dessus. Vous leur deviez 40 000 €, je crois, c'est ça. »

**Mr le Maire :** « 49 000 € plus la libération de la retenue de garantie. Vous savez qu'à la fin, ce sont les 5 %. »

**Mr SALLE :** « Donc ça fait 65 000 € et on est à 71 000 €. »

**Mr le Maire :** « 49 000 + 13 000, ça fait 63 000 €. Il faut ajouter les intérêts de retard sur la première somme et les intérêts de retard sur la libération de la retenue de garantie. »

**Mr SALLE :** « Ça, c'est ma dernière question. Si c'est eux qui sont en tort, pourquoi est-ce qu'on doit payer les travaux maintenant et pourquoi est-ce qu'on paye les intérêts de retard ? Si le travail n'était pas correct. Soit il était correct et on leur devait, soit il n'était pas correct. »

**Mr le Maire :** « C'est ce qui résulte de la négociation. Ça a duré des mois. Ça a duré quatre à cinq mois pour en sortir. Après quand vous êtes dans cette typologie de difficulté juridique, vous avez des coûts de conseil qui s'élèvent de plus en plus à chaque fois que vous vous rencontrez, etc. J'ai fait le calcul des coûts de conseil et effectivement des intérêts. Il y avait un peu plus d'intérêts, mais pour en finir, et on avait un différentiel de 3 000 ou 3 500 €. Et donc l'objet même de cela est justement de pouvoir en finir et de faire qu'on puisse en sortir sans qu'on ait besoin des tribunaux pour pouvoir nous séparer. »

**Mr SALLE :** « Excusez-moi, je reviens là-dessus. Vous avez parlé de 10 ou 15 000 € de travaux que l'on va payer en plus cet été. »

**Mr le Maire :** « Non on ne va pas les payer en plus. Ce sont les travaux qu'ils nous doivent bien sûr. »

**Mr SALLE :** « Donc ils font les 10 ou 15 000 €. »

**Mr le Maire :** « C'est ça. Et on pourra vous prendre des photos. Qui est-ce qui a posé la question en premier ? Mme RIBEMONT. »

**Mme RIBEMONT :** « Merci. En fait, justement le montant de ces travaux dans les annexes, on nous dit que le devis SERTAC va être joint et il n'est pas là. Il a disparu. »

**Mr le Maire :** « Le devis de l'entreprise, c'est ça ? Je n'ai effectivement pas fait les photocopies, mais vous allez dire que je reporte la faute sur d'autres. Je suis responsable de tout ce qu'il se passe dans cette Ville. Je suis responsable du fait qu'il n'y ait pas ce devis. On vous le transmettra. Je prends la charge de tout. »

**Mme RIBEMONT :** « C'est juste pour savoir entre 15 et 20 000 €. On n'a pas de montant. C'est vrai que pour additionner les coûts. »

**Mr le Maire :** « On vous envoie le devis. Vous avez vu que c'était indiqué où le devis ? »

**Mme RIBEMONT :** « En dernière page, avant la signature, après l'article 11. »

**Mr le Maire :** « Devis SERTAC, c'est ça. Du 16 mars 2023. On va vous le transmettre. »

**Mme RIBEMONT :** « C'est gentil, merci. »

**Mr le Maire :** « Est-ce que vous avez d'autres questions Mme RIBEMONT ? »

**Mme RIBEMONT :** « Pas de petites questions, mais pour juste pour suivre, avec ce montant-là, ça donnera un petit effectivement une vue. Ensuite, il y a aussi les autres frais. On n'a pas le montant des frais de médiation, d'avocat, etc. Qui vont se cumuler à ces coûts. »

**Mr le Maire :** « Ça aussi, on vous les transmettra. On est assez transparent. Monsieur RONDEPIERRE nous les avait aussi demandés pour d'autres sujets. On les avait indiqués. Pour savoir combien a coûté l'opération. »

**Mme RIBEMONT :** « Je vous remercie. »

**Mr le Maire :** « Je vous en prie, madame. Ensuite Monsieur PEREIRA ou Mme RAOULT. Je ne sais pas. »

**Mme RAOULT :** « Oui tout à fait. Donc oui Monsieur le Maire, à ce propos-là, de ce protocole d'accord. Le parc aquatique a été réalisé en juillet 2021 et pourquoi en juillet 2023 on se réveille ? D'autre part, je voulais souligner quand même que ce soit l'IFAC, que ce soit la SERTAC ou l'EGS, c'est quand même, même combat, c'est-à-dire avenant, bon de commande et que vous aviez quand même deux grands chantiers, le parc aquatique et le centre culturel et c'est à peu près exactement la même gestion, c'est-à-dire avenant, bon de commande. Il faudrait quand même un peu plus de lisibilité. Je compte sur vous dans les prochains jours, les prochains mois pour nous réunir et faire un petit point sur tout ce qu'il se passe et nous tenir au courant et puis qu'on ait une visibilité d'ensemble, notamment au niveau budgétaire. N'oublions pas que ce sont les impôts des Raincéens et nous souhaitons savoir où nous allons sans incriminer aucun. Ce sont des questions que je me pose et c'est vrai. »

**Mr le Maire :** « Là c'est un protocole. On est dans une situation où on assainit la situation parce qu'on n'arrive pas à trouver en fait la porte de sortie et on doit de l'argent à une entreprise, on a notamment les retenues à libérer, c'est obligatoire. Un conflit, il y en a. Ils sont nombreux. Il vaut mieux un bon accord comme dit l'avocat, qu'un mauvais procès. On est sur ce type de sujet. Après on peut dire aussi plein de choses. »

**Mme RAOULT :** « Mais je ne vous mets pas en accusation Monsieur le Maire, mais si vous voulez, ce qu'on aimerait vraiment voir, c'est une vision d'ensemble de tout ce qu'il se passe dans notre commune et les projets qui sont réalisés. D'ailleurs, je vais vous demander, les travaux qui sont prévus au parc aquatique, ils se dérouleront quand exactement ? C'est en été, c'est en automne ? »

**Mr le Maire :** « On la dit la dernière fois. »

**Mme RAOULT :** « C'est en août. Il n'y a pas possibilité de repousser. »

**Mr le Maire :** « On l'a expliqué. »

**Mme RAOULT :** « Vous l'avez expliqué, mais je vous avais également demandé, comme d'autres ici d'ailleurs, de reporter à la Toussaint et d'y réfléchir. »

**Mr le Maire :** « On a donné acte à certaines demandes, mais franchement, on doit gérer quand même. Vous m'avez demandé de réfléchir à la restauration et à pouvoir faire en sorte qu'on puisse avoir une restauration dans chacun des groupes scolaires. J'ai vu le lendemain le Maire de Romainville, on a un rendez-vous qui va être fixé au mois de juillet, je vous dirai quand et voilà. »

**Mme RAOULT :** « Je vous en sais gré Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « On ne peut pas toujours donner satisfaction à toutes vos demandes parce qu'on a quand même une gestion globale à assurer et pas simplement faire des choses qui sont en fonction des interventions au Conseil Municipal. »

**Mme RAOULT :** « Vous savez, ce n'est pas simplement ma demande, c'est uniquement pour les Raincéens qui ne partent pas en vacances au mois d'août et qui compte tenu des chaleurs prévues auraient souhaité effectivement pouvoir profiter de cet équipement exceptionnel que vous avez réalisé. »

**Mr le Maire :** « Le Grand Bain ce week-end a été un super succès. Les associations nautiques, aquatiques, etc. Je laisse la parole à Didier GERVAIS qui souhaite vous donner une partie de la réponse ou la totalité. »

**Mr GERVAIS :** « C'est juste une expression sur la continuité des prises de parole. La dernière fois, on en a parlé. J'ai donné des réponses très précises donc je ne vois pas pourquoi on réinvoque le sujet. On l'a dit la dernière fois donc je n'ai pas à reformuler la même réponse que la dernière fois. J'ai tout donné, les périodes d'arrêt, j'ai pris en considération votre remarque en disant qu'on étudierait pour les années suivantes la faisabilité de reporter certaines périodes de maintenance et vous me reposez la même question aujourd'hui. La dernière fois, il y a eu d'autres sujets. Tout à l'heure, on reparlait de sujets et c'est valable pour d'autres personnes autour de la table. On parlait de sujets, d'engagement de dépenses pour l'enfance. J'avais noté le point. Le dernier Conseil, certains avaient mentionné le fait qu'on ne devait pas compter pour les dépenses concernant les enfants. Et là on attaque les sujets sur des dépenses concernant les enfants en soulignant qu'une dépense supplémentaire est inadmissible. Donc quelle cohérence de parole. C'était juste le propos que je voulais vous apporter. »

**Mr le Maire :** « Merci. Il ne faut pas que ça génère non plus des demandes de réponse de toute l'opposition, pas toute l'opposition parce que toute l'opposition ne s'exprime pas. Après Mme RAOULT. Attendez je vais donner à Monsieur PEREIRA. Il ne vous a pas mis en cause, il vous a répondu. »

**Mr PEREIRA :** « Merci. Je me permets Monsieur GERVAIS. Ce que j'ai compris de la question de Mme RAOULT, ce n'était pas la même que la dernière fois puisqu'on parlait de la réfection des travaux avec les cloisons, mais bon bref, je laisserai Mme RAOULT revenir là-dessus. Moi, ce que je trouve formidable dans ce Conseil Municipal, c'est qu'on a du début à la fin, une bonne explication de ce qu'est votre mandat finalement. »

**Mr le Maire :** « Attendez, je n'ai pas compris le français. De ce qu'est quoi ? »

**Mr PEREIRA :** « Écoutez, ne me coupez pas la parole. »

**Mr le Maire :** « Je ne comprends pas. »

**Mr PEREIRA :** « De ce qu'est votre mandat. »

**Mr le Maire :** « Les adjoints ne comprennent pas ce que vous avez dit. C'est pour ça que je me permets. »

**Mr PEREIRA :** « Laissez-les parler comme vous voulez que toute l'opposition parle, laissez parler. »

**Mr le Maire :** « Je vous laisse parler, mais on ne comprend pas ce que vous dites. »

**Mr PEREIRA :** « Écoutez et ne me coupez pas la parole et tout se passera bien. »

**Mr le Maire :** « Je ne vous comprends pas. Donc si je ne vous comprends pas, j'ai le droit quand même d'essayer de vous comprendre. »

**Mr PEREIRA :** « Vous avez tous les droits Monsieur GENESTIER. »

**Mr le Maire :** « Les élus qui sont ici ne vous comprennent pas, je peux vous dire de répéter ce que vous venez de dire. »

**Mr PEREIRA :** « Très bien Monsieur GENESTIER. »

**Mr le Maire :** « On ne comprend rien. Ce n'est pas très bien. »

**Mr PEREIRA :** « Vous m'avez compris. Visiblement une partie de l'assemblée m'avait compris, mais bon. Visiblement, ce que je trouve très drôle. Visiblement vous ne comprenez pas que c'est effectivement un bon déroulé de ce qu'est votre mandat, c'est-à-dire on prend des décisions dans son coin, dans le choix de l'appel d'offres sans consulter son opposition, ne serait-ce que peut-être même sa majorité, j'en suis certain. On fait un cahier des charges, on ne réfléchit pas de trop comment on fait son cahier des charges. Après on dit bah tiens ce n'est pas ma faute, c'est la faute aux agents municipaux parce qu'ils ne font pas leur job. On ne vérifie pas qu'il y a un contrat qui a une date et hop, on repart sur un protocole d'accord. Vous avez un juriste avec vous, vous n'arrêtez pas d'en parler, donc un protocole d'accord. On met un protocole d'accord quand il y a un litige. S'il n'y a pas de litige, il n'y a pas de protocole d'accord. Moi, je fais plein d'affaires tous les jours et je n'ai jamais de protocole d'accord. Pourquoi ? Donc il y a un moment donné, je suis désolé, mais si vous mettez des protocoles d'accord en place, c'est qu'à un moment vous avez des litiges. Si vous avez des litiges, c'est que votre cahier des charges est mal bouclé. C'est qu'à un moment donné, vous ne faites pas un suivi des dossiers comme il le faudrait et là on arrive à un sujet où vous nous expliquez que le prestataire a fait du mauvais travail et que c'est pour ça que vous n'avez pas payé. Pourquoi pas ? Même si c'est interdit, je peux comprendre. Je peux comprendre limite votre raisonnement, je n'y souscris pas parce que c'est interdit. Sachez-le, la loi ne le permet pas. La loi ne permet pas de ne pas payer un prestataire parce que le travail est mal fait. Ce qui est très drôle aussi, c'est que ça va nous coûter quand même près de 8 000 € à titre d'intérêts de retard. 8 000 € pour peut-être un devis qu'on n'a pas sous les yeux, qui devrait nous coûter 12 000 €. Encore une fois, je me dis, est-ce qu'un bon raisonnement qui a été fait dans la gestion de ce dossier et on est tous en droit de s'interroger et visiblement, l'intégralité de l'opposition se questionne sur la gestion de ce dossier, comme tous les autres d'ailleurs où vous nous décrivez Monsieur GENESTIER être un ingénieur de la finance. Visiblement vous n'êtes sûrement pas un ingénieur des appels d'offres. »

**Mr le Maire :** « Alors je ne sais plus qui veut intervenir. En fait, je suis saoulé de ces paroles qui n'ont aucun sens. Je l'ai dit. Monsieur CUADRADO pour un peu plus de sérieux. »

**Mr CUADRADO :** « Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si je serai sérieux, en tous cas, je vous dirai qu'à la liberté de provocation répond la liberté d'objection, comme disait Bernard Pivot. Nos questions ; qu'elles vous plaisent ou qu'elles ne vous plaisent pas, qu'elles soient redondantes ou qu'elles ne le soient pas, ça demeure nos questions et dans une démocratie, on a le droit de les poser, comme vous avez le droit de formuler les réponses qu'il vous plaît. »

**Mr le Maire :** « Nous sommes d'accord. »

**Mr CUADRADO :** « Sur le sujet, Monsieur le Maire, ma question est très simple. Combien a coûté globalement la réfection de la piscine municipale, du centre aquatique ? Vous l'appellez comme vous voulez. »

**Mr le Maire :** « Vous savez très bien comment ça s'appelle. »

**Mr CUADRADO :** « Centre nautique, aqua boulevard du Raincy, centre nautique, je lui donne les termes qu'il vous plaît. Je voudrais simplement savoir combien ça a coûté globalement. Et la deuxième question en rapport avec ce protocole. C'est l'ensemble finalement de ces protocoles et aussi des conflits qu'on peut avoir, combien ça coûte à la Ville, additionnés à l'ensemble des procédures judiciaires qu'on a en cours ? Il y a deux questions : le coût du centre aquatique global et le coût de ces protocoles d'accord et de l'ensemble des procédures judiciaires qu'on a en cours. Merci, Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Didier GERVAIS. »

**Mr GERVAIS :** « C'est juste pour avoir un peu plus de précisions. Je reprends tout à l'heure un chiffre, certaines personnes ont évoqué 500 000 € supplémentaires. Je peux m'exprimer. »

**Mr le Maire :** « Vous voulez l'autorité, vous voulez prendre le pilotage de l'assemblée, Monsieur PEREIRA ? »

**Mr GERVAIS :** « Les 500 k sont affichés comme une enveloppe globale. »

**Mr le Maire :** « Il n'y a pas de discussion entre les élus, on écoute celui à qui j'ai donné la parole. Donc Monsieur PEREIRA, vous ne l'avez pas. C'est à Monsieur GERVAIS et puis il va répondre. On est dans une assemblée. Essayez de vous tenir. Ça changera. Mais la parole est à Monsieur GERVAIS. »

**Mr PEREIRA :** « Je m'excuse platement de cette diversion. »

**Mr GERVAIS :** « Sur la partie coût global du parc aquatique, c'est pareil c'est un peu flou comme demande. Le parc aquatique est en fonctionnement. Vous parlez réfection. Il y a des travaux tous les ans. Vous pouvez me permettre de finir. Vous avez parlé de coût global y compris réfection. Quand vous êtes dans la réfection, vous avez en partie de l'AMCO. Vous parlez de coût global. »

**Mr le Maire :** « Monsieur CUADRADO, si vous cherchez comme d'habitude. La parole est donnée à l'adjoint aux sports. Il vous répond ; s'il vous plaît. Vous n'avez pas la parole donc vous ne la prenez pas s'il vous plaît. Vous la demandez la parole et ensuite vous l'aurez si c'est dans le sujet. La parole est à Didier GERVAIS. »

**Mr GERVAIS :** « Quand vous dites, parlez au fond, argumentez, des choses comme ça, mais moi j'ai considéré que votre question n'était pas assez précise, peut-être à tort. Vous parlez d'un coût complet, vous mettez de la maintenance dedans, de la construction, de la réfection. À partir d'où la réfection vient des travaux initiaux ou de la maintenance ? Merci. En discours financier, c'est quand même assez nécessaire d'avoir des précisions de ce type-là. »

**Mr le Maire :** « Je vais laisser la parole à Monsieur RONDEPIERRE pour la dernière fois, à Madame RAOULT après. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Que de débats sur cette délibération, d'ailleurs à votre image Monsieur le Maire, j'ai l'impression ce soir que Monsieur GERVAIS et Monsieur CHARNI ont vocation à travestir les propos de l'opposition. Je ne sais pas si c'est une guerre de succession qui se profile, je ne l'espère pas. Donc Monsieur GERVAIS, vous ne comprenez pas ce que nous essayons d'expliquer. Je vais essayer très modestement de vous le traduire. Monsieur GENESTIER, en grande pompe, en 2019, nous annonce l'arrivée de la piscine puis il nous annonce 2020, la même année où il nous avait annoncé le poissonnier d'ailleurs que nous attendons toujours, et il annonce 2021. Elle finit par arriver en 2021. Il nous annonce un coût global de 3,4 millions d'euros. »

**Mr le Maire :** « Ce n'est pas le sujet Monsieur RONDEPIERRE. Ce n'est pas le sujet. On est sur l'approbation d'un protocole. Attendez ! Votre technique est pour m'énerver. Je ne m'énerverai pas. Vous êtes hors sujet ! Vous n'avez plus la parole. Terminé. Le sujet, c'est Le Raincy. »

« Inaudible »

**Mr le Maire :** « Ce sera mis au procès-verbal et je me réserve la possibilité de vous attaquer. La parole est à Madame RAOULT. »

**Mme RAOULT :** « Je souhaite que le calme revienne. Donc écoutez, Monsieur GERVAIS, je pense que vous êtes un homme intelligent, impliqué, réfléchi, investi et c'est à cet homme-là que je m'adresse. Voilà. Tout simplement je voulais vous dire qu'il y a un an, le parc aquatique a été arrêté au mois d'août. Vous avez eu un an pour essayer de trouver une autre solution parce que cette solution-là pénalise quand même grandement les Raincéens. Alors certes, j'ai des idées redondantes, mais je le fais dans l'intérêt général de la Ville et d'ailleurs, j'ai fait une petite tribune dans le prochain magazine municipal à ce sujet-là. Donc, écoutez, je me vois quand même désolée de vous interdire de travestir mes propos. Au dernier Conseil Municipal, je vous ai dit mes inquiétudes par rapport à cette fermeture annuelle au mois d'août en disant qu'il serait plus indiqué de la faire à la Toussaint parce qu'il y a quand même des gens qui ne partent pas au mois d'août, qui partent au mois de juillet et s'il y a de fortes chaleurs, souhaiteraient pouvoir bénéficier de l'équipement encore je le dis une fois magnifique du Raincy donc je vous ai demandé d'y réfléchir et qu'on en parle au prochain Conseil. Voilà mon propos. Donc si vous voulez, on regardera les comptes rendus. Dont acte. C'est tout ce que j'avais à vous dire, mais la prochaine fois, ne travestissez pas mes propos comme je ne travestis pas les vôtres. Je vous remercie. »

**Mr le Maire :** « Merci, Madame. Je vais laisser la parole à Monsieur CHARNI avant le vote. »

**Mr CHARNI :** « Merci, Monsieur le Maire. Très honnêtement, je ne connais pas la taille du maire, mais bon, je ne me permettrais pas de faire d'attaques *ad hominem*. Encore une fois on est tous autour de cette table du Conseil Municipal pour représenter les Raincéens, pour défendre nos convictions et pas forcément pour se livrer à des petites attaques comme ça qui à mon avis n'ont d'autre intérêt que d'instrumentaliser des situations qui sont d'ailleurs par ailleurs extrêmement dramatiques. Ce n'est pas du tout l'ordre du jour et ce n'est pas du tout le sujet. Sur la délibération, on est sur un protocole d'accord. Vous le savez, autour de la table du Conseil Municipal, lorsqu'on s'engage dans une procédure, il y a plusieurs niveaux. On a la médiation, on a le Tribunal Administratif, on a la Cour Administrative d'Appel, on a le Conseil d'État. Si on part sur des procédures, ça dure des années, ça coûte énormément à la commune et surtout on n'a pas de lisibilité puisqu'on est soumis par principe, à l'aléa judiciaire. Il y a beaucoup d'avocats qui vous le diront, on a déjà pu gagner des dossiers qu'on pensait gagnables, mais on a aussi pu perdre des dossiers qu'on pensait imperdables.

*Donc le fait de se livrer à une transaction avec un contour tel que celui qui vous est soumis aujourd'hui, ça permet de sécuriser la Ville, de sécuriser les Raincéens et de sécuriser le niveau d'imposition parce que même si on est sur des sommes qui sont extrêmement faibles, c'est le signe d'une bonne gestion, c'est le signe d'une gestion qui est totalement responsable. Je pense que chacun d'entre vous autour de cette table sera d'accord avec cette affirmation, il vaut mieux un bon accord, sécuriser les choses plutôt que de s'adonner à des contentieux supplémentaires, ce que par ailleurs, vous nous reprocheriez. Donc il faut rester responsable et ne pas partir sur des divagations qui n'ont rien à voir, des travaux sur le parc aquatique et puis dénigrer également les équipements de la Ville. Honnêtement, ça ne fait pas honneur à la qualité de conseiller municipal. On a un équipement dont on doit être fier, on porte l'image de notre commune. Si on dénigre nos équipements, je ne pense pas que ce soit la bonne situation pour préserver l'image qui est extrêmement performante de notre commune. »*

**Mr le Maire :** « *Merci. On va passer au vote. Qui est pour ? Vous n'êtes pas à la présidence de cette assemblée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Est-ce qu'on a pu comptabiliser tous les votes ? Il n'y a pas de refus de vote. Je vous remercie beaucoup. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ, PAR 20 VOIX POUR ET 13 ABSTENTIONS :

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le protocole d'accord entre la commune du Raincy et la Société d'exploitation et de recherche de techniques avancées pour la construction – SERTAC – pour un montant de 71 491,94 € TTC.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord entre la commune du Raincy et la Société d'exploitation et de recherche de techniques avancées pour la construction – SERTAC, en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que les dépenses inhérentes au présent protocole d'accord transactionnel seront imputées au budget communal.

⇒ **VŒU – SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE ROUEN, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2028**

**Mr le Maire :** « *On passe au point d'après. Le 3.1. Vœu de soutien de la candidature de la Ville de Rouen, capitale européenne de la culture en 2028. Vous aviez souhaité que nous reportions pour assurer peut-être des modifications, ce que nous avons fait. Donc je vais laisser la parole à l'adjointe à la culture, Annie SONRIER. »*

**Mme SONRIER :** « *Merci, Monsieur le Maire. Le label « Capitale européenne de la culture » a été créé en 1985 et est accordé depuis plusieurs années à des villes qui sont résilientes et qui utilisent la culture pour transformer leur territoire. Ce label met à l'honneur chaque année deux ou trois villes désignées par la Commission européenne. Plusieurs villes ont déjà obtenu ce label, dont quatre Françaises. Vous avez Paris, Avignon, Lille et Marseille. Rouen a connu par le passé de douloureux bouleversements. Il y a eu des crises, un grave incendie industriel et Rouen a souhaité s'appuyer sur ses faiblesses pour rebondir et Rouen s'est fixé un objectif ambitieux qui est d'engager un changement en mettant en valeur la culture. Devenir Capitale Européenne de la culture, c'est le souhait de Rouen qui n'est pas seule dans cette belle aventure. La Ville de Rouen sait compter sur des communes qui composent la Métropole. Il y a plusieurs communes.*

*Pour votre information, en ce moment, Rouen est en train d'écrire son projet qui sera proposé l'année prochaine à l'Union Européenne. Ce projet va compter entre autres des éléments sur son identité, sur son histoire, son patrimoine. Le territoire de candidature ira autour de Rouen et sa Métropole. Il y aura de Giverny au Havre. L'intérêt du vœu formulé ce soir est parmi toutes les villes candidates, il y en a quatre : il y a Rouen, Bourges, Montpellier et Clermont-Ferrand. Rouen est une Ville qui la plus proche des quatre villes, la plus proche du Raincy. Les ports de Rouen, Paris, le Havre sont sous la gouvernance de HAROPA. La Ville de Rouen est très riche sur le plan culturel. Il y a eu cette année l'Armada. Je ne sais pas si vous êtes au courant. Donc l'Armada est un rassemblement des plus beaux bateaux du monde. Cette manifestation a lieu tous les quatre ans et cette année, l'évènement a attiré plus de 4 millions de visiteurs. Sur le plan culturel, nous soutenons la candidature, c'est un vœu, de soutenir Rouen. Ça pourra apporter un développement associé. Voilà ce que je pouvais vous dire. »*

**Mr le Maire :** « *Merci, Annie. J'ai une demande de parole pour peut-être compléter de Marie-Thérèse CORDONNIER. »*

**Mme CORDONNIER :** « *Merci, Monsieur le Maire, et merci, Annie. Déjà je connais un petit peu Rouen, j'y vais souvent. Je pense que vous savez que Rouen a été une Ville qui a beaucoup souffert du point de vue sociale, du point de vue économique et industrielle. Une des dernières souffrances était l'affaire de l'incendie qu'il y a eu en juin 2019. C'est une Ville effectivement qui est une Ville en résilience. Je vais simplement rajouter à ce qu'a dit Annie. Sur le plan culturel, c'est une Ville très riche. Elle a eu déjà un projet européen entre 2017 et 2021 qui s'appelle le projet CréArt. Il y avait deux villes françaises et comme par hasard, la deuxième était une des villes des quatre, c'est Clermont-Ferrand. Ces deux villes françaises ont participé sur trois ans avec plein de villes européennes. J'ai regardé les villes espagnoles qui étaient puisque l'Espagne m'intéresse un peu. Il y a beaucoup de villes européennes sur ce projet qui mettait en valeur la culture moderne et l'art contemporain. Elle a déjà été dans l'Europe. Pour parler de l'Armada, effectivement, l'Armada, j'y suis allée la première fois en 99, j'y suis allée en 2019 et j'y suis allée cette année. Je me suis promenée en bateau. Vous aviez remarqué la dernière fois que j'avais un bleu, je me l'étais fait sur le bateau à travers les voiliers. Je me suis accrochée. C'est une manifestation, si vous n'y êtes jamais allés, il faut y aller dans quatre ans. Il y a les plus grands voiliers du monde, il y a des bateaux militaires. Vraiment c'est quelque chose d'extraordinaire. Et cette année, Rouen, parce que je ne suis pas élue à Rouen, a battu le record de participation. Même en pleine semaine, j'y suis allée le mardi 13, j'y ai passé la journée, même en pleine semaine, les quais du port de Rouen étaient bondés de personnes. Partout il y avait écrit, votez pour Rouen pour 2028 que ce soit la Ville européenne de la culture. Voilà ce que je voulais rajouter. »*

**Mr le Maire :** « *Merci, Marie-Thérèse Cordonnier. La question qui nous a été posée notamment était de savoir quel était l'intérêt de la Ville du Raincy donc on a rattaché évidemment la délibération à la Ville du Raincy parce que ce n'était pas simplement pour faire plaisir à Rouen Seine Normande, mais en fait qu'on ne peut pas l'écrire dans le vœu, que les Raincéens pourront si Rouen est choisie, bénéficier d'entrées dans les différents musées qui sont très nombreux et dans les développements culturels à la fois à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur sur la partie portuaire et sur l'ensemble des éléments qui concourent au développement de cette grande Ville normande. Je pense qu'on avait déjà débattu du sujet. Merci à Annie SONRIER et merci à Marie-Thérèse CORDONNIER d'avoir exprimé le sujet. J'ai Madame RAOULT qui prend la parole. »*

**Mme RAOULT :** « *Oui Monsieur le Maire. Je pense que c'est une excellente initiative et je souligne d'ailleurs votre ouverture d'esprit puisque le Maire, Nicolas ROSSIGNOL, était candidat à la présidence du PS, candidat malheureux. Il est très bien je trouve que nous unissions nos efforts, que ce soit de gauche et de droite, effectivement nous pouvons travailler ensemble. »*

**Mr le Maire :** « Vous avez raison, Madame. Je pense que quand on a l'intérêt général. J'ai inauguré un bateau sur le canal de l'Ourcq au nom de la Métropole qui va permettre de faire du tourisme sur le canal de l'Ourcq tout l'été. J'étais en tant que représentant de la Métropole aux côtés du Président du Conseil Départemental qui est lui aussi socialiste. Je n'ai pas du tout regardé l'étiquette du Président du Conseil Départemental. Moi j'ai pensé aux Raincéens, j'ai pensé aux Métropolitains qui vont pouvoir faire des balades en famille, entre amis sur le canal de l'Ourcq. Je pense qu'il faut qu'on soit dans cette nouvelle génération ou peut-être ancienne qui a changé, j'espère en faire partie en tous cas, de ne pas regarder les étiquettes dès lors que l'objet concourt à l'intérêt général. Merci en tous cas, Madame, de vos propos. Je vais laisser la parole à Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA :** « Merci. Je ne suis pas sûr d'avoir eu plus d'information que la fois dernière pour être très franc. Moi je ne connais pas la couleur politique de Bourges ni de Clermont-Ferrand, ni Montpellier ni Rouen. Je ne sais pas quel est leur projet. Je vois à peu près la cohérence entre la Métropole du Grand Paris et Rouen. Je peux aller l'extrapoler un peu, je ne vois pas le rapport avec Le Raincy, toujours pas en vrai. J'ai envie de dire, avant de commencer à créer quelque chose de nouveau avec une Ville de Rouen, je l'ai déjà dit la dernière fois, j'aurais aimé qu'on pense déjà à nos villes jumelées et de créer un peu plus de dynamique culturelle avec les villes avec lesquelles nous sommes jumelés. Bref, j ne prendrai pas part au vote. Je n'ai toujours pas compris l'intérêt pour la Ville, je ne comprends pas l'intérêt que vous en avez. Écoutez, je vous souhaite bonne chance dans votre croisade pour Rouen. »

**Mr le Maire :** « Merci de vos propos. Monsieur RONDEPIERRE voulait donner son avis sur la délibération. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Merci, Monsieur le Maire. J'espère que je pourrai aller au bout de mon propos, je ne suis pas satisfait de ce qui a pu se passer tout à l'heure. Sans entendre oh la la Madame RATEAU. Je n'ai rien contre Mesdames SONRIER et CORDONNIER, bien au contraire, j'entends l'idée qu'elles essaient de nous présenter à travers ce vœu, même les anecdotes. Je vous remercie Madame CORDONNIER notamment pour votre petite anecdote. Mais j'ai encore du mal à comprendre l'intérêt du projet par rapport à la Ville du Raincy, si ce n'est que pour l'instant, ce que j'entends, c'est que ça nous tient à cœur et qu'on peut essayer de faire une certaine cohésion, etc. Mais je rejoins un peu, et pas qu'un peu, beaucoup, les propos de mon collègue David PEREIRA ; Moi, j'ai d'abord à cœur, peut-être que vous me trouverez égoïste et si c'est le cas j'en suis navré, j'ai d'abord à cœur qu'on s'occupe de ce qui nous touche au quotidien. J'aimerais bien qu'ainsi on présente un vœu de soutien pour la République et l'ordre républicain, un vœu pour faire en sorte que nos trottoirs ne ressemblent plus à une savane, un vœu pour remettre de la sécurité au Raincy, de l'aveu de tous, ça a changé. Et enfin, un vœu pour faire en sorte que la gestion, votre gestion Monsieur le Maire, parfois sectariste et remise en cause par la Chambre Régionale des Comptes puisse changer. Nous y sommes prêts et nous sommes prêts à vous accompagner sur chacun de ces vœux. C'est ma proposition. »

**Mr le Maire :** « Très bien. On vous remercie. Monsieur SALLE veut prendre la parole. Je lui laisse avec plaisir. »

**Mr SALLE :** « Je voulais juste faire une explication de vote. Je ne suis pas certain non plus de voir le grand intérêt pour la Ville du Raincy, mais je vois surtout que ça ne lui coûte rien et que dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi je ne voterais pas pour ce vœu. »

**Mr le Maire :** « Ça ne coûte rien, ça ne peut que rapporter aux Raincéens en matière de culture. Merci. Monsieur CUADRADO, vous avez demandé la parole. »

**Mr CUADRADO :** « Moi, Monsieur le Maire, c'est vraiment le fond du vœu. On avait eu cette discussion il y a quelques jours. Effectivement, est-ce que ça rapporterait ou pas à la Ville du Raincy ? Au-delà de ça, question : quel est le projet finalement de la Ville de Rouen ? On nous demande de soutenir un projet qu'on ne nous présente pas. Pour qu'elle soit Capitale Européenne de la Culture d'accord, mais du coup, elle a forcément candidaté en présentant des projets, en motivant sa candidature. J'aimerais bien que vous nous présentiez rapidement si cela est possible, quel est l'intérêt que ce soit Rouen plutôt qu'autre part en réalité. »

**Mr le Maire :** « Je peux vous redire ce que j'avais dit l'autre fois. Il y a eu deux étapes. On est à la deuxième étape. Il y a des villes qui ont été éliminées et les villes présentent au jury international leurs propositions qui sont encore une fois de la culture intérieure, à l'intérieur même des musées, des églises, de sites laïques, etc. Et à l'extérieur, sur la partie portuaire, HAROPA PORT sur la partie rouennaise et puis sur l'ensemble des extérieurs qui sont quand même assez remarquables là-bas. Donc quand vous avez des projections sur les murs, et encore une fois je ne veux pas dévoiler ce qui va être présenté comme deuxième partie au jury international, mais évidemment quand vous avez des présentations sur des murs et que vous pouvez être invités par la Ville de Rouen, les Raincéens, ça fait partie de. Là je ne peux pas vous dire exactement quel est le contenu de la proposition puisqu'une partie de cette proposition aujourd'hui n'est connue ou ne sera connue que par le jury. Une partie des éléments qui concourent à la réussite est qu'il faudrait que ce soit une Ville française, en tous cas, je concoure pour cela. On a une culture extraordinaire et il faut la faire partager avec les autres Européens et puis ça donne une dynamique supplémentaire à une collectivité. Je ne suis pas Rouennais d'adoption, mais ce que je souhaite, c'est pouvoir, en apportant notre soutien, faire qu'on mette non pas une pierre, mais peut-être un petit caillou pour que nous puissions assurer aux Raincéens dans les prochaines années des visites, des balades à travers la culture qui sera proposée dans cette Capitale Européenne de la Culture pour 2028. C'est tout. Après on peut se poser plein de questions. Je n'essaie pas de botter en touche. Je vous dis simplement ce qu'il en est. On pourra vous donner les éléments que l'on peut retrouver dans la presse. Comme le rappelle Marie-Thérèse CORDONNIER, les quatre villes ont été sélectionnées, mais maintenant, il y a une nouvelle sélection. Le jury va se réunir et ainsi il pourra choisir. Voilà. Je vois que ça vous passionne, et on est très content que vous ayez pu pratiquement tous les groupes vous exprimer. On espère que tous les groupes pourront s'exprimer sur tous les sujets la prochaine fois. Il faut voter donc je vous propose de voter à l'unanimité parce que ça ne mange pas de pain. Ça ne coûte rien. Et puis ça peut donner une belle image de la Ville à l'extérieur donc je vous propose de voter ce vœu proposé par Annie SONRIER. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

*C'est sur cette belle prestation de notre opposition qui fait que je leur donne à eux mes vœux de bel été au Raincy ou ailleurs. Et évidemment je souhaite le plus bel été aux habitants du Raincy pour l'avenir. Je ne donne pas la parole parce que le Conseil Municipal est terminé. Je voudrais vous dire simplement que je n'ai pas pris la parole volontairement sur tous les sujets qui touchent à la sécurité de notre Ville, car nous avons tous ici, avec le personnel municipal que je remercie, protéger la Ville à notre façon et la protéger à notre façon, c'est surtout de ne pas en parler parce que faire de la com sur les sujets qui ont été abordés, je pense que c'est dangereux pour une Ville et je saurai le temps venu quand les épreuves qui ne sont pas terminées aujourd'hui, m'exprimer et vous dire par le menu tout ce qui aura été fait et quel a été le sens même de l'action menée par la majorité municipale que je remercie du fond du cœur pour les nuits passées, pour ses engagements. Je remercie également pour le personnel municipal qui a passé aussi ces nuits-là. Voilà. Merci beaucoup. Bon été à vous. Évidemment il y a des permanences et nous serons, et moi en particulier, présents tout l'été au Raincy. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 23 VOIX POUR, SOIT LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :

**ARTICLE UNIQUE : ÉMETTRE LE VŒU** de voir Rouen Seine Normande, Capitale européenne de la Culture 2028 et lui apporte son soutien pour l'obtention de ce label.